

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 5 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. MARY, BASTELICA, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. COMBARET, TOMI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M CASASOPRANA	à	M. le Maire
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
Mme SAMPIERI	à	Mme TOMI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Adjoint au Maire, M. VITALI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUALT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 5 mars 2012

Délibération N°2012 / 49

Proposition de rencontres avec poètes et auteurs autour de manifestations nationales.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

I. Le printemps des poètes - 15 au 17 mars 2012

La Direction des Affaires culturelles souhaite participer à la manifestation nationale et ainsi organiser le *Printemps des poètes*, à Ajaccio, en mars 2012. Cette année, la manifestation est dédiée aux 'Enfances'. La multiplication de lieux dans la ville, l'implication des acteurs culturels majeurs, la présence de poètes insulaires et l'organisation d'événements parallèles contribueront au caractère rare et exceptionnel de rencontres avec les poètes invités, auteurs d'ouvrages de poésie pour la jeunesse mais aussi pour tous les publics.

Le *Printemps des Poètes* prend d'autant plus son sens en Corse qu'il s'agit d'une terre riche d'une tradition de poésie, de légendes et de contes. Afin de valoriser le patrimoine immatériel et la langue corse, le *Printemps des Poètes* sera l'occasion d'offrir une scène pour des improvisations entre les poètes corses et continentaux. Cela donnera lieu à des rencontres poétiques, en corse et en français, organisées en partenariat avec l'association Locu Teatrale. Pour marquer la spécificité d'un événement dans les deux langues, cette édition pourrait porter le titre complémentaire de *Poesia di veranu*.

Les bibliothèques-médiathèques, partenaires privilégiés, organiseront ateliers et animations poétiques pour la jeunesse. La bibliothèque patrimoniale accueillera une soirée poésie et musique.

Un poète à l'école : en partenariat avec l'Académie de Corse, les poètes invités animeront des ateliers auprès des élèves d'établissements scolaires de la ville.

Les librairies partenaires mettront leurs vitrines aux couleurs du *Printemps des Poètes* pour des séances de signatures par les poètes corses et les auteurs invités.

La poésie dans la rue : une compagnie de théâtre animera la place des Palmiers et le marché, le samedi matin, à l'heure de grande affluence. Pour accompagner ce mouvement, les panneaux lumineux implantés au cœur de la cité pourraient diffuser des poèmes proposés par le Centre National du Livre, libres de droits et en adéquation avec la thématique choisie.

Afin d'inscrire ce projet dans le programme national, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Centre National du Livre. Le montant total de l'opération s'élève à 10 000 € qui pourraient être financés à hauteur de 40% par le CNL, 30% par la CTC et 30% par la Ville.

II. Animations et rencontres avec des auteurs

Tout au long de l'année 2012, la Direction des Affaires culturelles de la ville d'Ajaccio, en coopération avec la bibliothèque patrimoniale, se propose d'organiser des rencontres avec des écrivains : romanciers, essayistes, auteurs de bandes dessinées, de carnets de voyages ou de romans pour la jeunesse.

Autour de thématiques choisies et attractives pour tous les publics, correspondant à des thèmes d'actualités, tels '*Rives de la méditerranée*', '*Personnages de romans fantastiques*', '*Reportage en bande-dessinée*', '*Carnets de voyage et découverte du monde*' nous nous proposons d'inviter des auteurs pour présenter leurs ouvrages, discuter et débattre des sujets avec les lecteurs.

Les objectifs de ces invitations, qui s'adressent à un large public, sont de favoriser les rencontres avec les auteurs contemporains, leurs approches du monde d'aujourd'hui, leurs engagements dans l'écriture.

Certaines rencontres pourraient donner lieu à un café littéraire. Les librairies partenaires organiseront des séances de dédicace, soit à la bibliothèque, soit dans leur espace.

Le montant de ces animations est estimé à 5 000 € qui pourraient être financés par la CTC et la ville sous réserve des crédits disponibles.

ETAT PREVISIONNEL DES DEPENSES TOTALES : 15 000 euros

Dans le cadre de la convention entre la Direction de la Culture Ville d'Ajaccio et la Collectivité Territoriale de Corse, des crédits seront demandés à la CTC pour mettre en œuvre et conforter ces projets.

Il est demandé au Conseil Municipal :

DE SE PRONONCER :

Sur l'approbation de l'ensemble de la programmation.

Sur la proposition de souscrire des partenariats avec des associations et des sociétés de production privées et d'élaborer des conventions de mise à disposition des espaces publics.

D'AUTORISER LE MAIRE à signer les documents relatifs à ce programme d'activités.

DE PRECISER que les sommes nécessaires au programme Printemps des Poètes seront proposées à l'inscription au Budget Primitif de l'exercice 2012 au chapitre 11, article 6232, fonction 33.

DE PRECISER que les crédits afférents aux rencontres avec les auteurs seront proposés à l'inscription au chapitre 65, fonction 33, article 6574 du budget de l'exercice 2012.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Municipale compétente en date du 2 mars 2012.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- l'ensemble de la programmation relative aux rencontres avec des poètes et des auteurs autour de manifestations nationales, telle qu'exposée ci-dessus.
- la proposition de souscrire des partenariats avec des associations et des sociétés de production privées et d'élaborer des conventions de mise à disposition des espaces publics.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

à signer les documents relatifs à ce programme d'activités.

PRECISE

- que les sommes nécessaires au programme Printemps des Poètes seront proposées à l'inscription au Budget Primitif de l'exercice 2012 au chapitre 11, article 6232, fonction 33.
- que les crédits afférents aux rencontres avec les auteurs seront proposés à l'inscription au chapitre 65, fonction 33, article 6574 du budget de l'exercice 2012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE- MAIRE

Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120305-2012_49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2012